

ANNEXE 5 : mesures applicables par usage en fonction des niveaux de gestion

N°	Niveau de gestion (PRL)	Mesures	Usage	Végétation	Niveau de gestion			Thématique
					Avis	Avant l'entretien	Après	
1	Interdit	Interdiction absolue des pesticides culturels, phytos, engrais de plein champ et autres produits agricoles non classés OGM.	ACR	pour tout le département - communication grand public et élus - mise en vigilance du territoire - réduction volontaire des consommations	Interdit de 0h à 24h	Interdit	Interdit	Thématique MNF-EDCH
2	Interdit	Interdiction absolue des cultures extensives (graines de plein champ, légumes frais, plantes aromatiques), cultures dont le rendement n'est pas satisfaisant, cultures ne produisant pas de produits agricoles.	ACR	pour tout le département - communication grand public et élus - mise en vigilance du territoire - réduction volontaire des consommations	Interdit de 11h à 19h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit de 0h à 24h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit, l'entretien ou sur décision du préfet - mesure d'urgence	MNF-EDCH
3	Interdit	Cultures maraichères, horticoles, légumes, fruits, légumes, cultures dont le rendement n'est pas satisfaisant, cultures ne produisant pas de produits agricoles.	ACR	pour tout le département - communication grand public et élus - mise en vigilance du territoire - réduction volontaire des consommations	Interdit de 11h à 19h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit de 0h à 24h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit, l'entretien ou sur décision du préfet - mesure d'urgence	MNF-EDCH
4	Interdit	Interdiction absolue des cultures extensives (graines de plein champ, légumes frais, plantes aromatiques), cultures dont le rendement n'est pas satisfaisant, cultures ne produisant pas de produits agricoles.	ACR	pour tout le département - communication grand public et élus - mise en vigilance du territoire - réduction volontaire des consommations	Interdit de 11h à 19h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit de 0h à 24h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit, l'entretien ou sur décision du préfet - mesure d'urgence	MNF-EDCH
5	Interdit	Interdiction absolue des cultures extensives (graines de plein champ, légumes frais, plantes aromatiques), cultures dont le rendement n'est pas satisfaisant, cultures ne produisant pas de produits agricoles.	ACR	pour tout le département - communication grand public et élus - mise en vigilance du territoire - réduction volontaire des consommations	Interdit de 11h à 19h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit de 0h à 24h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit, l'entretien ou sur décision du préfet - mesure d'urgence	MNF-EDCH
6	Interdit	Interdiction absolue des cultures extensives (graines de plein champ, légumes frais, plantes aromatiques), cultures dont le rendement n'est pas satisfaisant, cultures ne produisant pas de produits agricoles.	ACR	pour tout le département - communication grand public et élus - mise en vigilance du territoire - réduction volontaire des consommations	Interdit de 11h à 19h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit de 0h à 24h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit, l'entretien ou sur décision du préfet - mesure d'urgence	MNF-EDCH
7	Interdit	Interdiction absolue des cultures extensives (graines de plein champ, légumes frais, plantes aromatiques), cultures dont le rendement n'est pas satisfaisant, cultures ne produisant pas de produits agricoles.	ACR	pour tout le département - communication grand public et élus - mise en vigilance du territoire - réduction volontaire des consommations	Interdit de 11h à 19h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit de 0h à 24h Sauf : - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ - les cultures de plein champ	Interdit, l'entretien ou sur décision du préfet - mesure d'urgence	MNF-EDCH

n°	nom véhicule (cat.)	Marques	Usage	Vigilance	Alcôve	Autre véhicules	Tout véhicule	
8	Amazone		TOUTS	Réduction - réduction des consommations	Interdit entre 1 h et 10 h	Amazone de nuit (sauf au maximum pour les véhicules d'entretien ou de conservation à usage agricole ou professionnel)	Amazone de nuit (sauf au maximum pour les véhicules d'entretien ou de conservation à usage agricole ou professionnel, sauf en cas de présence en nuit agricole avec la mise en place d'un plan d'actions visant une réduction de la consommation en nuit)	NM-EDCH
9	Amazone		TOUTS	Réduction - réduction des consommations	Interdit de 8 h à 20 h	Interdit. - pour les véhicules de moins d'un tonne ou - amazone de nuit (sauf au maximum pour les véhicules d'entretien ou de conservation à usage agricole ou professionnel)	Amazone de nuit (sauf au maximum pour les véhicules d'entretien ou de conservation à usage agricole ou professionnel, sauf en cas de présence en nuit agricole avec la mise en place d'un plan d'actions visant une réduction de la consommation en nuit)	NM-EDCH
10	Amazone		OCM	Réduction - réduction des consommations	Interdit de 10 h à 20 h	Interdit de 8 h à 20 h	Interdit de 8 h à 20 h	NM-EDCH
11	Amazone		PRO-OCM	Réduction - réduction des consommations	Interdit. Seul de 20 h à 21 h pour les véhicules en pleine nuit de moins de 1 tonne	Interdit. Seul de 20 h à 21 h pour les véhicules en pleine nuit de moins de 1 tonne	Interdit	NM-EDCH
12	Amazone		TOUTS	Réduction - réduction des consommations	Interdit de 8 h à 20 h	Interdit. Seul de 20 h à 21 h pour les véhicules en pleine nuit de moins de 1 tonne	Interdit	NM-EDCH
13	Amazone		OCM	Réduction - réduction des consommations	Interdit de 10 h à 20 h	Interdit de 8 h à 20 h	Interdit de 8 h à 20 h	NM-EDCH
14	Amazone		PRO-OCM	Réduction - réduction des consommations	Interdit. - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) - en station de service par nuit (sauf à nuit-protection uniquement les jours) 			

[illegible]

